

République Française
Département
ARIEGE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE VERNAJOUL

Séance du 5 Juin 2026

L'an Deux mille vingt-six et le cinq du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul FERRÉ, Maire.

Présents :

ANDRASIK-RYCKEBUSCH Caroline, BOUTROIS Marc, CANAL Monique, CAZAUD Sandrine, DA COSTA Fernand, DIEUDONNÉ Walter, FERRÉ Jean-Paul, FERRÉ Sylvie, HOARAU Alain, MARTY Claude, MAYORAL Nathalie, PELISSIER Florian et TOURENQ Pierre.

Absentes excusées : DO LAGO Sandrine
et PINET Pascale représentée par Alain HOARAU.

Nombre de Membres

Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
13	15	14

D-30-2026

Décision modificative

N° 1

Date de la convocation
28 mai 2026

Date d'affichage
28 mai 2026

PROCURATIONS : 1
VOTE POUR : 14
VOTE CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Vu le budget primitif 2026 approuvé le 16 avril 2026,

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Préfecture a demandé une correction du budget afin que les ressources propres couvrent à minima le remboursement de la dette en capital. Il propose donc de procéder à une décision modificative comme suit :

	Sens	Article	Libellé	Montant
Invest	Rec	021	Virement de la section de fonct.	+ 7 100.00
Fonct	Dép.	023	Virement à la section d'invest.	+ 7 100.00
Invest	Rec.	1641 - 16	Emprunts en euros	- 7 100.00
Fonct	Dép.	60612 - 11	Energie – électricité	- 1 000.00
Fonct	Dép.	61551 - 11	Entretien matériel roulant	- 3 000.00
Fonct	Dép.	623 - 11	Publicité, relations publiques	- 1 000.00
Fonct	Dép.	65561 – 65	Contribution au fonds de compensation des charges territoriales	- 2 100.00
Invest	Dép.	1335 - 13	Amendes de police - Fond amortissable	+ 8 950.42
Invest	Rec	1345 - 13	Amendes de police - Fond non amortissable	+ 8 950.42

**Le Conseil Municipal, Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après en avoir délibéré,**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

009-210903290-20260605-D-30-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026

- APPROUVE la décision modificative tel que présentée par Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.
Pour extrait conforme au registre.

Le Maire,
Jean-Paul FERRÉ

